



**World Health Organization  
Organisation mondiale de la Santé**

QUARANTE-SEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 34.2 de l'ordre du jour provisoire

**A47/32**  
11 mars 1994

## **Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies**

### **Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS**

L'Assemblée de la Santé est invitée à nommer deux représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour remplacer un membre et un membre suppléant dont le mandat vient à expiration à la clôture de la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

#### **I. GENERALITES**

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies et conformément à la résolution WHA2.49 de la Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, le Comité des Pensions du Personnel de l'OMS se compose de neuf membres (et de neuf membres suppléants) - dont trois sont nommés par l'Assemblée de la Santé, trois par le Directeur général et trois sont élus par les participants à la Caisse des Pensions.

2. A l'heure actuelle, les représentants de l'Assemblée de la Santé sont :

1) nommés par la Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, pour trois ans à partir de 1991 [décision WHA44(11)] :

- Sir John Reid (à titre personnel);
- le membre du Conseil exécutif désigné par le Gouvernement de la Tunisie (en qualité de suppléant);

2) nommés par la Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, pour trois ans à partir de 1992 [décision WHA45(12)] :

- le membre du Conseil exécutif désigné par le Gouvernement de la Mongolie;
- le membre du Conseil exécutif désigné par le Gouvernement du Canada (en qualité de suppléant);

